

DÉCISION n°2022 / 29

Objet : TECHNIQUE –fourniture livraison et installation du mobilier pour la Maison de l'Emploi et de la Formation – locaux CCBVL Portes de l'emploi

LE PRÉSIDENT de la Communauté de communes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations d'attribution ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/73 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Président de la Communauté de Communes pour le règlement de certaines affaires, et notamment pour la passation de marchés jusqu'à 50 000 euros HT ;

Considérant les besoins en mobilier pour la salle de formation et le service des Portes de l'emploi à la Maison des Entreprises et de la Formation ;

Vu l'analyse des offres,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER le devis relatif à la fourniture, livraison et installation du mobilier pour la maison de l'emploi et de la formation – locaux CCBVL Portes de l'emploi avec Canal Agencement Services – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR pour un montant total de 6 065,05 € HT soit 7 278,02 € TTC pour une livraison au plus tard fin mai.

ARTICLE 2 : DE SIGNER le devis relatif à la fourniture, livraison et installation du mobilier pour la maison de l'emploi et de la formation – bureaux CCBVL Portes de l'emploi et écran de vidéo-projection pour les salles de formation du centre de formation ONET avec l'UGAP pour un montant total de 733,18 € HT soit 879,82 € TTC pour une livraison au plus tard fin mai.

ARTICLE 3 : DE DIRE que les crédits seront inscrits au chapitre 21 du Budget Annexe Immobilier Economique (35005) en substitution du chapitre 23.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la communauté de communes et il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Représentant de l'Etat.

Fait à Mer, le 31/03/2022
Par délégation du Président,

Joël

